



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2025/3139

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

**Permis d'urbanisme** ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Said OUERDI** demeurant **rue Vésale 21 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue Chapuis 24 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING, 2e division, section E, n° 554X**.

Le projet vise à "**diviser la maison de commerce en trois entités (un commerce et deux logements) et régulariser la pose d'enseignes**" et présente les caractéristiques suivantes :

**Écarts aux articles 57, 106 et 134 du Guide Communal d'Urbanisme de Seraing.**

**Les deux appartements projetés ne correspondent pas aux prescriptions des articles précités.**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS PAR TÉLÉPHONE**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Monsieur Franco D'ARCONSO (04/330.84.07)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **1 mai 2025 au 15 mai 2025 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete.urbanisme@seraing.be**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 13 février 2025)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOF  
TROISIÈME ÉCHEVINE